

Une étude de cas centrée sur le Pacifique sud

Extraire des informations des documents afin de dégager des enjeux potentiels concernant l'espace Pacifique sud.

Construire un croquis de synthèse permettant de faire apparaître ces enjeux. Ce croquis de synthèse tient lieu de trace écrite.

Il s'agit de travailler aussi la méthodologie du croquis (réflexion sur la hiérarchisation, l'organisation des idées, les choix de figurés, et une réflexion sur les jeux d'échelles)

Enjeu 1. La question des ressources

Doc 1. La pêche illégale dans les îles du Pacifique sud, « un immense problème »

NOUMEA (France) (AFP) - Les petits pays insulaires du Pacifique sud sont confrontés à l'augmentation de la pêche illégale dans leurs eaux, qu'ils peinent à surveiller faute de moyens, a déclaré vendredi à Nouméa le représentant de Tokelau, au sein de la Commission Océan Mondial.

« La pêche illégale est pour nous un immense problème. Des bateaux viennent d'Asie et de toutes les grandes nations de pêche piller nos ressources », a déclaré à l'AFP Foua Tolua, membre du conseil du gouvernement de Tokelau, en marge d'une réunion régionale sur le développement durable à Nouméa.

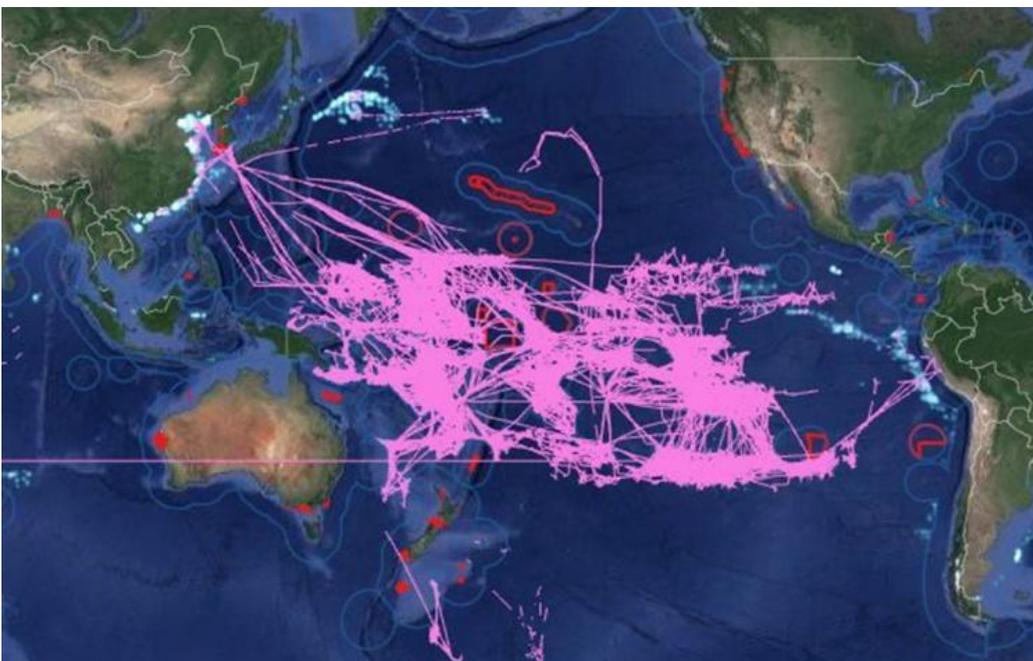
M.Folua siège au sein de la Commission Océan Mondial, organisme indépendant fondé en février 2013 et regroupant des personnalités des cinq continents dont le Français Pascal Lamy, directeur général de l'OMC ou l'ancien ministre des affaires étrangères britannique, David Miliband. Son objectif est de préconiser des réformes pour une gestion efficace, productive et durable de la haute mer. « Les bateaux illégaux utilisent des méthodes de pêche extrêmement destructrices, tels que les filets dérivants qui attrapent tout : tortues, requins, baleines, dauphins », a-t-il indiqué.

M.Folua a également mis en cause l'usage par ces bateaux de chaluts « qui agissent comme un bulldozer, en détruisant le corail et tous les organismes vivants ». Le thon est la principale ressource, qui attire ces navires.

Peu peuplés et souvent peu argentés, les micro-États d'Océanie peinent à surveiller l'immensité de leurs zones économiques exclusives (ZEE). Victime de la pêche clandestine, l'archipel de Tuvalu possède par exemple une superficie terrestre de 26 km carrés pour 749.790 km carrés de ZEE et 12.000 habitants. « Nous n'avons pas les ressources suffisantes pour financer des programmes de surveillance efficaces, notamment aérien », a déclaré M. Tolua, soulignant que son pays de 1.450 habitants, sous souveraineté néo-zélandaise, bénéficiait cependant de l'appui de Wellington.

Source : Dépêche AFP 26/04/2013

Doc 2. Déplacement et activité de la flotte des navires de pêche chinois de mai 2017 à octobre 2017 © Global Fishing Watch

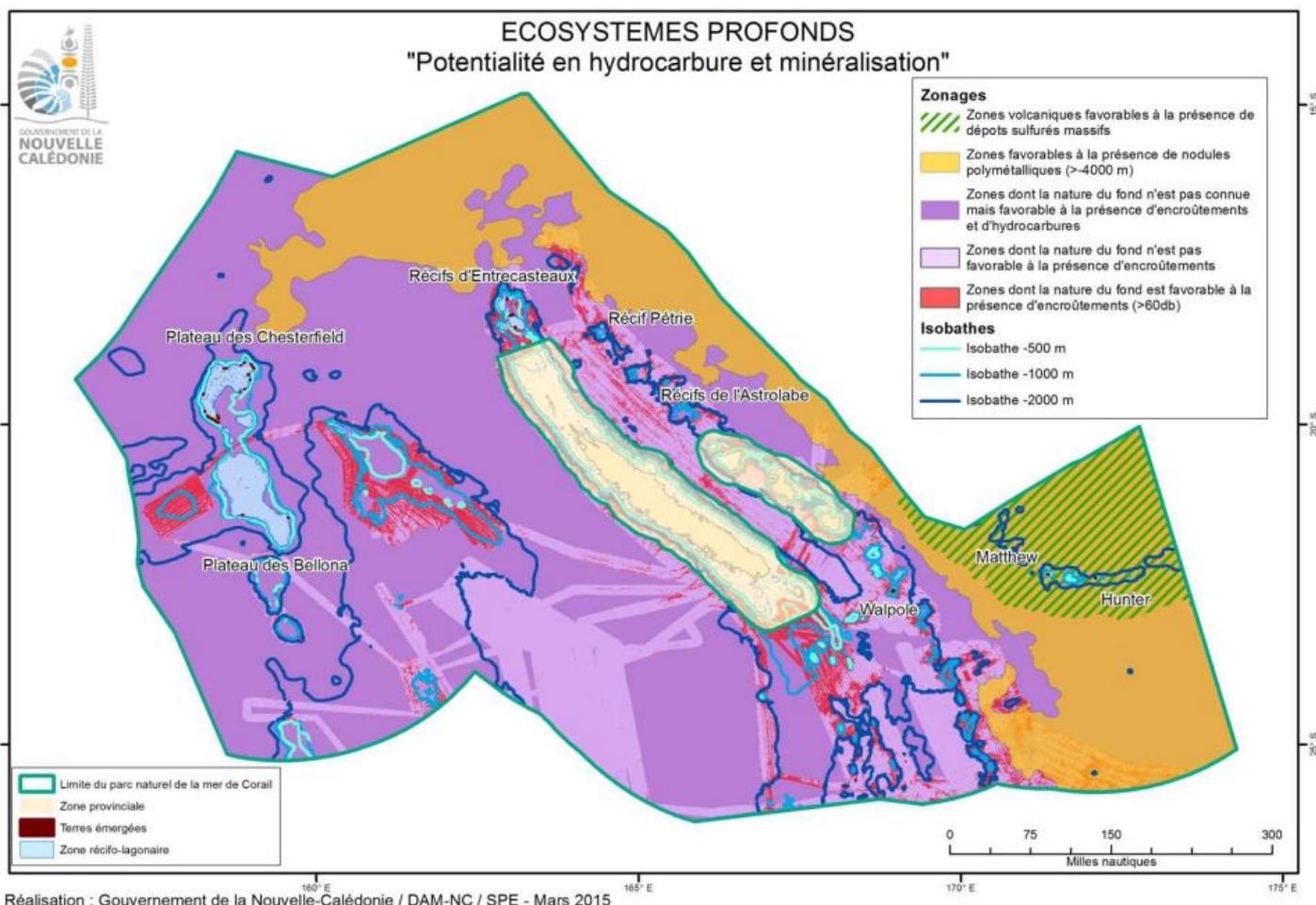


Complément au doc 3. Les îlots Matthew et Hunter, enjeu entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu

Paris et Port-Vila revendiquent en effet chacun la souveraineté sur ces îles, non pas pour leur valeur intrinsèque, mais pour l'extension des zones économiques exclusives (ZEE) qu'elles permettent. Selon le site Internet (<http://www.spc.int/coastfish/Countries/Vanuatu/vanuatu-c.ffa.html>) du programme des pêches du secrétariat Général de la communauté du Pacifique (CPS, basé à Nouméa), la ZEE de Vanuatu est actuellement estimée à 680.000 kilomètres carrés, « mais la résolution de la question de souveraineté sur Matthew et Hunter (qui représentent en réalité une ZEE d'environ 190.00 kilomètres carrés) pourrait avoir un impact significatif » (sur cette superficie).

Source : https://www.tahiti-infos.com/Les-iles-Matthew-et-Hunter-n-en-finissent-pas-d-empoisonner-les-relations-franco-vanuatuanes_a13518.html, 2010

Doc 4. Les ressources sous-marines en Nouvelle-Calédonie



Enjeu 2. La question des puissances qui dominent le Pacifique

Océanie : quelles stratégies chinoises ?

Considéré comme un lac américain au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le Pacifique est devenu depuis les années 1990 un terrain d'action de la Chine qui y a activé plusieurs leviers d'influence. Elle y est aujourd'hui un acteur incontournable.

Sa proximité géographique, le rôle exercé par sa diaspora, sa volonté de participer aux dialogues multilatéraux n'expliquent pas tout. Les Nouvelles Routes de la Soie – « *Belt and Road Initiative* » (BRI) – constituent le fer de lance de sa diplomatie. Celle-ci vise pour l'essentiel à réinvestir ses surcapacités productives à l'étranger dans des projets d'infrastructures.

Rappelons que la Chine est à la fois le premier producteur mondial dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture et le premier consommateur mondial de ressources halieutiques. Dans ce contexte, l'Océanie et la Polynésie française pourraient devenir l'un des greniers alimentaires de la Chine. Il existe par ailleurs dans les fonds marins du Pacifique une abondance de minerais (sulfures polymétalliques hydrothermaux à Wallis, encroûtement de manganèse cobaltifère dans l'archipel des Tuamotu, nodules polymétalliques à Clipperton...) stratégiques pour les industries du futur en Chine.

L'Indo-Pacifique : un barrage contre la Chine

Du coup, en Polynésie comme en Australie ou en Nouvelle-Zélande, l'on craint que Pékin étende son influence géopolitique. Une part croissante des populations de Tonga, du Vanuatu, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée partagent un ressenti identique. Mais fragilité oblige, elles n'ont guère la possibilité de s'y opposer.

Il semble qu'elles soient très vite acculées à choisir entre la stratégie initiée par Pékin ou celle, concurrente, que souhaitent promouvoir – avec le soutien des Américains – les Japonais et leurs alliés indiens. Connue sous le nom de projet « Indo-Pacifique », cette stratégie alternative semble avoir les faveurs de Paris. Car la présence européenne dans cette immense région est *de facto* française. Elle vise aussi, pour le président Emmanuel Macron, à rappeler que loin de se limiter au champ européen, la France – de par ses possessions d'outre-mer et sa Zone économique exclusive (11 millions de Km²) – est, après les États-Unis, la deuxième puissance maritime du monde.

Pour Washington, la zone Pacifique et ses prolongements stratégiques sont prioritaires dans sa confrontation avec la Chine. Les États-Unis comptent sur leur domination maritime pour renforcer leur réseau d'alliés. Le *Quadrilateral Security Dialogue* (groupe informel regroupant les États-Unis, l'Australie, le Japon et l'Inde - QUAD) y pourvoit dans une très large mesure par des manœuvres aéronavales communes qui visent à endiguer les velléités expansionnistes chinoises. L'Asie du Sud-Est demeure la partie nodale de ce dispositif.

La Chine n'en reste pas moins très offensive dans une région où la course à la reconnaissance diplomatique lui est encore disputée par Taïwan. Au reste, avec la démocratisation et l'indigénisation répond à un double objectif : prendre ses distances avec le pesant héritage chinois et affirmer les singularités identitaires de l'île. Ses ramifications linguistiques contribuent au rayonnement historique de Taïwan, de même que les liens de parenté de ses premiers habitants avec des populations vivant en lointaine périphérie (Madagascar et Océanie).

Se manifestent donc dans la région les principales rivalités internationales du siècle. Ces rivalités se mesurent notamment aux récurrentes provocations navales auxquelles la Chine se livre de façon répétée, avec une propension à faire fi du droit international dans les contentieux insulaires qui l'opposent à ses plus proches voisins. La pandémie de la Covid-19 a été dans cette partie du globe comme ailleurs l'accélérateur d'une tendance semble-t-il irréversible.

Les « nouvelles routes de la soie » pour poser les bases de l'hégémonie chinoise en Océanie

Pékin cherche à légitimer son rôle de « grand pays en développement » capable d'investir (diplomatie du chèque) et de montrer aux autres pays en développement que son modèle lui a permis de sortir de la pauvreté sans avoir suivi la trajectoire des pays occidentaux.

Le régime vise également à empêcher la constitution d'une coalition anti-chinoise au sein des organisations internationales (il s'agit de dissiper l'idée d'une « menace chinoise » et de resserrer l'étau diplomatique autour de Taïwan). Cette dimension politique a porté ses fruits. Au début de l'année 2020, Taïwan n'est reconnu que par quinze États à travers le monde dont quatre dans le Pacifique (Tuvalu, Nauru, Îles Marshall et Palau).

En outre, la RPC, dont la dépendance aux ressources naturelles et aux matières premières (ressources de la mer) s'est considérablement accrue depuis 25 ans, vise à sécuriser ses approvisionnements en pétrole, gaz, matières premières, ressources halieutiques et produits agricoles. Le bassin Pacifique (de l'Australie aux espaces ultra-marins) compte beaucoup dans la stratégie et la sécurisation des approvisionnements.

Dans cette triple perspective, Pékin a réussi à intégrer onze États dans le projet BRI : Nouvelle-Zélande, Îles Cook, Micronésie, Fidji, Kiribati, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Tonga, Vanuatu, Îles Salomon et Samoa. Seules Nauru, Palau, Tuvalu, les Îles Marshall et l'Australie n'ont pas adhéré au projet. La grande majorité des micro-États insulaires sont pauvres, peu développés et ne disposent que d'infrastructures très lacunaires, en plus d'être géographiquement isolés. La diplomatie chinoise du carnet de chèques, proposant des infrastructures de base ou plus élaborées, en un temps record et dans des conditions opaques, facilite le développement de relations particulières avec les gouvernements des États du Pacifique Sud.

En 1989, Pékin devient un partenaire du dialogue du Forum des Îles du Pacifique, la première organisation politique régionale, regroupant les dix-huit États du Pacifique sud. Le projet BRI trouve un écho au sein de la plupart des organisations de la région : le *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RCEP), le Forum des Îles du Pacifique ou encore le cadre du *Pacific Islands Trade and Invest*.

Fin 2019, conformément à la dynamique de rupture des relations diplomatiques entre plusieurs pays qui jusqu'alors reconnaissaient Taïwan, les Îles Salomon de même que Kiribati, annonçaient la fin de leurs liens avec Taipei. Au lendemain de ce revirement géopolitique dans le Pacifique Sud, une délégation du gouvernement des Salomon était reçue à Pékin et s'apprêtait à formaliser un accord de location de la totalité de l'île de Tulagi à une société chinoise basée dans la province du Fujian. L'entreprise (China Sam Group) avait conclu (courant 2018) un contrat de location de cette île de 2 km² (1200 habitants) dans des conditions contractuelles floues et souhaitait développer un mouillage en eaux profondes, bénéficier d'un droit d'exploitation des ressources et développer une zone économique spéciale.

Acteur régional de premier plan dans la zone, l'Australie, qui a tout au long des années 2000 développé des liens importants avec la Chine (milieux d'affaires, proximité de parlementaires australiens avec Pékin, activités extractives et agricoles, diaspora chinoise, etc.), revoit aujourd'hui sa politique régionale et ses relations avec la RPC. L'immixtion pékinoise dans les milieux politiques australiens rendue publique par les services de renseignement du pays, l'interdiction faite à la Chine de poser un câble sous-marin reliant les Salomon à la métropole de Sydney et la présence chinoise dans le port de Darwin sont pour beaucoup dans l'attitude récente de Canberra qui réaffirme son rôle et sa position au sein de la région Indo-Pacifique ainsi que son appartenance au réseau *Five Eyes*.

L'Australie semble être le pays le plus en pointe de la rivalité d'influence avec Pékin dans le Pacifique Sud. En matière sécuritaire et de politique de défense, le « contrat du siècle » portant sur la livraison de douze sous-marins à propulsion conventionnelle signé avec l'industriel français Naval Group illustre la course aux armements en lien avec la hausse du budget de la défense chinois, le développement d'une sous-marine évoluant au-delà des chaînes d'îles et la montée en puissance stratégique-militaire de Canberra en Asie-Pacifique en partenariat avec l'allié traditionnel américain, mais aussi les partenaires français et indien. On l'aura compris : en Océanie, la Chine n'a pas encore gagné la partie.

Source : *The conversation*, juin 2020

The Conversation est un média australien indépendant en ligne et sans but lucratif, qui propose du contenu provenant de la communauté universitaire

Enjeu 3. La question environnementale et la coopération dans le Pacifique sud

Face aux convoitises grandissantes, la protection de l'océan Pacifique devient un enjeu central et urgent

2015 a été une année historique pour les grandes aires marines protégées : cinq nouvelles réserves ont vu le jour dans le Pacifique. À quoi servent ces aires marines ? Comment s'assurer de leur bonne gestion et de leur réussite ? Décryptage.

Source : Élodie Largenton ABC Radio Australia pour NC1ère • Publié le 29 janvier 2016 à 16h05

L'appellation « aire marine protégée » regroupe en fait plusieurs types de réserves, comme le fait remarquer Quentin Hanich, directeur du programme australien de recherche sur la pêche et chercheur à l'université de Wollongong : « *L'aire protégée des îles Phoenix aux Kiribati, l'une des plus grandes au monde, et le sanctuaire marin des Palau, qui est en train d'être mis en place, sont deux zones où la pêche commerciale est désormais bannie. La loi vient d'être introduite aux Palau, il faudra environ quatre ans pour atteindre concrètement ce niveau de protection.* »

S'il y a donc des différences entre les réserves, toutes répondent à cette définition de l'UICN : « *Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.* »

Pourquoi choisir des zones déjà protégées par leur isolement ?

La plupart du temps, ce sont des zones isolées, difficilement atteignables, qui sont protégées comme Pitcairn et les Kermadec (Nouvelle-Zélande). À quoi cela sert-il de protéger ces zones déjà à l'abri des gros bateaux de pêche ? Il y a deux principales raisons, relève Jérôme Petit, directeur du programme Héritage mondial des océans en Polynésie française au sein du Pew : « *La première utilité, c'est de protéger ce qu'il est intéressant de protéger et bien souvent, les zones inatteignables sont justement les zones intéressantes, parce qu'il y a une nature qui est encore préservée, avec des écosystèmes encore sains et avec, bien souvent, des espèces endémiques qui n'ont pas trop été touchées par les espèces envahissantes ou par la surexploitation des ressources qu'on peut avoir dans des zones plus anthropisées. C'est donc souvent intéressant de faire des aires marines protégées dans les derniers sanctuaires, dans les dernières zones vierges de la planète. La deuxième raison, c'est que c'est plus facile de créer une zone de protection là où il y a peu d'exploitation ou de pression humaine, en se disant qu'il vaut mieux protéger cet endroit avant que la pression ne s'accroisse et qu'il soit trop tard.* »

Lorsque la décision est prise de mettre en place une aire marine protégée dans un pays, un gros travail scientifique est fourni avant de délimiter la zone en question. Il faut décrire les écosystèmes présents dans la région, prendre en compte les particularités biologiques, et parfois relever des éléments du système terrestre, qui peut avoir une influence sur l'aire marine. Les aspects culturels et les enjeux économiques ne doivent pas être négligés.

Les objectifs qui sont fixés sont des « *objectifs politiques* », explique Jérôme Petit. Lors de la Conférence de Nagoya au Japon en 2010, les États membres de l'Onu se sont engagés à protéger au moins 10 % de l'océan d'ici 2020. Un objectif politique quantitatif, donc. On entend d'ailleurs régulièrement des pays annoncer la création de « *la plus grande aire marine protégée au monde* ». Est-ce vraiment nécessaire de se focaliser sur l'étendue de la zone ciblée ?

Oui, estime Jérôme Petit : « *C'est important à deux niveaux : d'abord, les aires marines protégées océaniques servent avant tout à protéger les stocks halieutiques des poissons pélagiques, c'est-à-dire des poissons qui vivent dans le large et qui se déplacent sur des milliers de kilomètres comme le thon et l'espadon, et ce sont des espèces qui sont très menacées. Le thon rouge du Pacifique a connu une diminution de 96 % de sa biomasse en vingt ans. Le thon obèse a connu une diminution de 84 % de sa biomasse. Ce sont des espèces qui sont sur la liste rouge de l'UICN et qu'il faut préserver – on les mange, donc on en a besoin. Pour pouvoir protéger ces espèces très mobiles, il faut de très grandes zones, il faut des surfaces de plus de 200 000 kilomètres carrés, par exemple, pour le thon. La deuxième raison, c'est pour la notoriété internationale. Ça met ces zones très isolées sur la carte au niveau international, ça permet à ces archipels éloignés d'être connus et de pouvoir, peut-être développer leur écotourisme.* » À l'avenir, ces aires marines protégées pourraient aussi permettre aux États de faire valoir leurs droits en matière de compensation carbone.